

Réf: Dossier 416582

Avis de constitution

SOCIETE « EVAGRI SUREMENT »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82 A
05 METRE DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29, Ilot
01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 20/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EVAGRI SUREMENT »

Objet : AGRICULTURE, IMPORT-EXPORT, PRODUCTION, TRANSFORMATION. l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82 A
05 METRE DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29, Ilot
01

Dirigeant(s) M DAH SANSAN (COGÉRANT), M BADJAM FESSY (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02848 du 24/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36836/GTCA/RC/2025 du 24/06/2025

